



Syndicat C.G.T. des Personnels du Conseil Général du Finistère

32, bd Dupleix 29196 QUIMPER cedex

courriel : cgt@cg29.fr

site web : <http://cgt.cg29.free.fr>

tél : 02.98.52.25.66

septembre 2005

ASSEZ D'INJUSTICES

Filière administrative

L'année dernière au Conseil général du Finistère, 80 candidats à l'**examen professionnel** d'adjoint administratif, 60 reçus, et 6 nommés. Cette année, plus de 100 candidats à l'examen professionnel de rédacteur, combien de reçus et combien de nommés ? Le nombre exact de possibilités n'est pas encore connu mais devrait être inférieur à dix.

Les déroulements de carrière de la catégorie C, particulièrement de la filière administrative, sont complètement bloqués. Les échelons de début grade sont tassés et le salaire ne décolle pas du SMIC. Les gains de points lors des changements d'échelons sont dérisoires : **24 points en 10 ans**. Pendant ce temps un administrateur gagne, entre le 1er et 3ème échelon, **130 points en 18 mois!**

Quand un agent ou adjoint administratif arrive en fin de grade, les quotas actuels empêchent tout avancement, et ce n'est pas l'indemnité de fin de grade qui va améliorer la situation.

La C.G.T revendique une refonte complète de la filière administrative et fait des propositions qui seront diffusées dans un prochain tract.

Au Conseil général du Finistère

Préparation à l'oral de l'examen La drh a annulé la préparation prévue, souhaitée par les candidats : trop de monde; veut-on aider ou décourager les collègues ? Si la drh n'a pas les moyens de faire face aujourd'hui, qu'en sera-t-il demain avec 1000 agents de plus à gérer ?

Frais de déplacement des volants : Un agent volant est affecté dans une des deux zones géographiques : le nord ou le sud du département. A l'intérieur de cette zone, il peut être affecté n'importe où. La fiche de poste précise que la résidence administrative sera déterminée au plus près du domicile de l'agent, ce qui permet de rembourser au mieux les frais de déplacement. Une note de service vient contredire la fiche de poste en déterminant la résidence administrative en fonction d'une distance de 30km fixée arbitrairement par l'administration. Cette solution est très défavorable pour les agents. Le personnel volant ne choisit pas son lieu d'affectation, et il est injuste qu'il doive payer pour des déplacements imposés par l'administration. Tout cela avec un salaire égal au Smic. ***Nous réclamons que la résidence administrative soit fixée, comme l'indique la fiche de poste, au plus près du domicile.***

Récemment un agent volant du conseil général a engagé un recours contentieux à ce sujet, le Conseil général est alors revenu sur sa décision, le tribunal administratif n'a pas eu alors à statuer.

Précarité : la cgt fait circuler une **pétition** pour la résorption de la précarité en exigeant des postes adaptés aux besoins des services, l'arrêt des remplacements successifs sur un même poste et un assouplissement de la règle des "un an".

Journée du 4 octobre : La C.G.T appelle à une **demi-journée de grève** le 4 octobre matin et vous invite à participer nombreux aux manifestations prévues : Brest, Quimper, Morlaix, Quimperlé. (Lieu et heures dans la presse)

C'est plus si facile, d'être une femme libérée

Travail et qualité de vie : deux termes qui ne s'accordent plus facilement au Conseil général du Finistère, malgré les affiches prônant l'équilibre temps de travail – temps familial. **Le temps partiel dans notre collectivité est essentiellement féminin, mais il nous concerne tous, car il s'inscrit bien dans une démarche de création d'emplois. Pourquoi des gens travailleraient plus qu'ils ne le souhaitent, alors que d'autres sont au chômage ?**

Pendant les congés d'été, de manière arbitraire, plus de 30 personnes se sont vues refuser le renouvellement de leur temps partiel au taux qu'elles demandaient. Vingt d'entre elles ont déposé un recours lors de la Commission Administrative Paritaire du 15 septembre (catégorie B et C). Deux ou trois cas ont été résolus avant la C.A.P et un seul a eu une réponse favorable lors de celle-ci. **Tous les autres ont essuyé un refus de la direction, contre l'avis de la C.A.P qui a majoritairement voté contre les propositions de la direction.**

A quand la suppression du temps partiel ?

Les raisons invoquées par la direction :

Des poids de charge de travail en augmentation

Des missions insuffisamment assurées

Le fait que certains bénéficient d'un temps partiel depuis trop longtemps

Alors que c'est à l'employeur de motiver son refus, la procédure a été inversée et les collègues ont dû justifier leurs recours, pour des raisons personnelles. Les écrits des agents ont été survolés, traités avec moquerie et mépris : les adolescents n'ont pas besoin de leurs parents le mercredi après-midi, les vieux, quant à eux, n'ont pas besoin de leurs enfants, ils peuvent demander une aide à domicile !! Sans compter les allées et venues des conseillers généraux pendant la réunion.

Depuis quand faut-il mendier son temps partiel ?

Dans le même temps, des temps partiels sont imposés aux auxiliaires, où est la logique ?

Comment un conseil général qui accommode à toutes les sauces le développement durable, peut-il se soucier d'une façon aussi peu respectueuse de la qualité de vie de ses agents ? C'est maintenant au président de trancher. Nous demandons qu'il suive l'avis de la commission et accorde donc les temps partiels sur le taux et la durée demandés par le agents. **Sinon, une nouvelle fois, l'avis du personnel exprimé en C.A.P. n'aura pas été pris en compte.**

**Les Commissions paritaires ne doivent pas être des chambres
d'enregistrement**

Le temps partiel doit pouvoir être un véritable choix